



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle, au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e)s : Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG - Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Raphaël FIORUCCI - Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Julia NEGRONI - Cathy CANDAU - Alain MAROT – Arnaud DOT – Claude ALIMI

Étaient représenté(e)s : Marie VIDAL MICHEL représentée par Fabien BAUDINO – Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI – Marc RAMUS représenté par Ludivine CORTY – Michel BAYARD représenté par Bruno VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michèle SALLES représentée par Claude ALIMI

Étaient absent(e)s non représentés (e)s : Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Clivy RIDE VALADY

Monsieur le Maire : « Le quorum est atteint ».

A - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame Claude BLOIS comme secrétaire de séance.

Votes :

Adopté → 23

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG - Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Raphaël FIORUCCI - Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Julia NEGRONI – Cathy CANDAU - Alain MAROT – Arnaud DOT - Claude ALIMI - Marie VIDAL MICHEL représentée par Fabien BAUDINO – Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI – Marc RAMUS représenté par Ludivine CORTY – Michel BAYARD représenté par Bruno VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michèle SALLES représentée par Claude ALIMI

Absents non représentés → 6

Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Clivy RIDE VALADY

Monsieur le Maire : « Le PV de la séance du 19 décembre 2024 appelle-t'il des remarques de votre part ? »

Votes :

Adopté → 23

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Fabien BAUDINO - Alain LEMOINE - Raphaël FIORUCCI - Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Julia NEGRONI - Cathy CANDAU - Alain MAROT - Arnaud DOT - Claude ALIMI - Marie VIDAL MICHEL représentée par Fabien BAUDINO - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Marc RAMUS représenté par Ludivine CORTY - Michel BAYARD représenté par Bruno VADON - Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG - Michèle SALLES représentée par Claude ALIMI

Absents non représentés → 6

Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Clivv RIDE VALADY

Monsieur le Maire : « Avant de passer à l'ordre du jour, nous allons vous donner quelques nouvelles de la Commune »

Danielle SERRES : « La semaine "Vieillir en bonne santé" est organisée par la mairie du Beausset, sur proposition du Comité Consultatif Santé, en collaboration avec la CPTS Var-Ouest et leurs différents partenaires. Elle se tiendra du 14 au 19 avril 2025 au Beausset. Durant cette semaine, des ateliers, conférences, bilans de prévention santé, activités physiques adaptées et rencontres avec des professionnels de santé seront proposés gratuitement aux habitants du Beausset et de la Communauté d'Agglomération.

Le 16 avril sera la journée phare de la semaine avec un forum réunissant 23 partenaires acteurs de la santé sur notre territoire et la conférence « Les clés du bien vieillir ».

Des stands, des ateliers et des conférences flash auront lieu toute la journée autour de la prévention santé, du suivi parcours santé et des aides institutionnelles et associatives.

À cette occasion, nous inaugurerons notre navette solidaire « *en voiture Simone* ».

La navette solidaire est le deuxième point dont nous voulions vous parler. Cette action s'inscrit dans le cadre de la mobilité solidaire, un facteur essentiel pour maintenir le lien social.

L'objectif est de favoriser les échanges et permettre aux seniors de participer à des activités et de lutter contre l'isolement.

Cette navette s'adresse aux personnes de plus de 65 ans. Il s'agit d'une navette à la demande, sans circuit défini, offrant ainsi une grande souplesse.

Les rendez-vous se prennent par téléphone, 48 heures à l'avance, auprès du CCAS, par le biais d'une ligne téléphonique dédiée. Ce n'est pas la ligne du CCAS.

Dans un premier temps, l'objectif est de rendre accessible les marchés hebdomadaires du mercredi et du vendredi matin.

Dans un 1^{er} temps, le véhicule pourra être utilisé pour amener les adhérents de « La Joie de Vivre » à la salle Finidori, le lundi et le jeudi.

Dans un 2nd temps, cette navette proposera aussi des déplacements extra-muros.

En ce qui concerne les conducteurs, plusieurs personnes ont été sollicitées afin de garantir une continuité à ce dispositif.

Ce véhicule sera utilisé le plus souvent en semaine pour les personnes isolées. Toutefois, le week-end, un prêt pourra être consenti aux associations, et l'EHPAD pourra aussi l'utiliser. Ces prêts se feront dans le cadre d'une convention.

Je profite de ce temps d'information pour rappeler la soirée « MARS BLEU » qui aura lieu demain à 19h30, salle Saint-Exupéry. Prévention et dépistage du cancer colorectal, conférence et animation avec la participation d'infirmières, de kinésithérapeutes et d'une gastro-entérologue.

Toutes ces informations et la suivante sont disponibles sur le nouveau site du Beausset.

Je vous encourage à le consulter.

Il est plus intuitif, plus clair, plus complet, plus attractif que son prédécesseur. Nous pouvons regarder sur nos portables, dans notre moteur de recherche, « Mairie du Beausset ».

En descendant sur l'écran, nous pouvons ouvrir « Budget Participatif », le point suivant dont je veux vous parler.

Dans ce « Budget Participatif », vous pouvez voir instantanément les photos du Budget Participatif de 2024.

L'aménagement du City Stade et l'abri-pluie pour les collégiens. Ces 2 projets, proposés par les jeunes du CMJ et de l'Espace Jeunes, ont obtenu les votes des Beaussétans et viennent d'être inaugurés. C'étaient les projets 2024.

Quant à la campagne 2025, elle s'est terminée dimanche. Nous aurons cette semaine les 2 premières réunions : la réunion éthique et la réunion technique. Après le chiffrage, vous aurez à voter pour ces nouveaux projets. Vous pourrez faire campagne pour celui que vous souhaitez voir se réaliser.

Dernier point dont je souhaitais vous parler.

Il s'agit du parking en construction à l'extrémité du stade de foot pour 46 places. L'accès a déjà été réalisé; Les travaux ont commencé avec une subvention validée par le Conseil Départemental de 130 000 €.

Ils ont pris un léger retard pour répondre à la demande des riverains, à savoir la construction d'un mur de séparation entre le parking et les maisons.

C'est à l'issue de ce mur que la construction du parking démarrera ».

Monsieur le Maire : « Je vais compléter et commencer par les bonnes nouvelles.

Nous avons enfin obtenu le financement européen attendu pour la rénovation de l'espace Mistral. J'adresse mes plus vives félicitations aux services qui ont travaillé sur ce dossier. Il est très rare qu'une commune de notre taille obtienne des subventions de l'Europe car les dossiers sont extrêmement complexes. Nous avons donc obtenu les 810 000 € attendus. Je peux déjà vous dire que la première tranche des travaux, qui devrait avoisiner les 5 000 000 € TTC, bien qu'il n'y ait pas encore de chiffre définitif, coûtera environ un tiers aux contribuables Beaussétans, soit près de 1 700 000 €. C'est un véritable tour de force qui a été accompli, et cela récompense l'audace avec laquelle nous avons engagé ce projet. Je vais évoquer les travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume.

Pour le Beausset, il y a une réparation du réseau pluvial près de l'église. Ces travaux prennent du retard en raison d'odeurs anormales qui s'échappent du pluvial. Il y aurait un problème d'assainissement qui s'écoule dans le pluvial. Les travaux en cours sont estimés à 8 000 €.

Au Gourganon, des travaux concernent la dilatation du collecteur des eaux usées. La conduite de transfert, qui relie les 3 communes, est en cours de réparation pour un budget de 325 000 €.

Mauvaise nouvelle. Bien que nous fassions des efforts pour développer les logements sociaux et que nous ayons signé le contrat de mixité sociale, cette année, la pénalité s'élèvera à 424 480 €.

Nous finirons par cette information. Nous avons engagé un parcours mémoriel à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la victoire et du 80^{ème} anniversaire de la libération du camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. La prochaine étape de ce parcours mémoriel se poursuivra jusqu'en novembre. La prochaine étape aura lieu le 4 avril.

Nous aurons, je l'espère, la présence du président du Conseil Départemental qui inaugurera un totem à l'angle de la maison du tourisme. Ce totem comporte un QR code, et je vous encourage vivement à le scanner. Vous y trouverez des documents très intéressants sur le débarquement.

L'inauguration sera suivie de la projection d'un film sur le débarquement de Provence, présenté par un spécialiste de la Seconde Guerre Mondiale en Provence, l'universitaire Jean-Marie Guillon.

Je vous invite donc à être présents le 4 avril à 17h ».

1. Procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans titre de concession, relevant du régime de terrain commun - annexe - Rapporteur Sandrine HORNUNG

Monsieur le Maire : « Un travail conséquent a été mené par l'adjointe, qui va prendre la parole, ainsi que par les services et un bureau d'études. Cela représente près d'une année de travail ».

Sandrine HORNUNG : « La gestion des sépultures sans titre de concession est un sujet délicat que la commune a souhaité traiter afin de garantir la sécurité juridique de chaque sépulture, d'organiser l'espace funéraire et de préserver l'intérêt public.

Ces sépultures sont souvent occupées sans acte officiel d'acquisition, ce qui rend nécessaire leur régularisation. Le régime des terrains communs correspond à des espaces qui ne sont pas attribués à des familles ou des particuliers via un contrat formel.

Face à cette situation, une procédure de régularisation s'avère nécessaire pour assurer une gestion conforme aux normes légales et administratives en vigueur. La commune a décidé de confier cette procédure au groupe ELABOR, qui nous accompagne dans cette démarche. Les objectifs de cette procédure sont les suivants :

- **Garantir la sécurité juridique :** Assurer que chaque sépulture soit attribuée de manière officielle à une famille, ayant droit, héritier par le biais d'une concession régulière.
- **Organiser l'espace funéraire :** Permettre un usage réglementé des terrains communs en tenant compte des besoins des familles, ayant droit, héritier tout en prévoyant l'aménagement de l'espace funéraire.
- **Préserver l'intérêt public :** S'assurer que les sépultures et les terrains communs soient utilisés de manière appropriée, dans le respect des droits des citoyens et des obligations des autorités publiques.

La procédure comporte plusieurs étapes :

- **Identification des sépultures sans titre :** Un recensement des sépultures situées sur les terrains communs afin de repérer celles sans titre de concession.
- **Vérification des documents :** Une consultation des archives pour déterminer si un contrat de concession existait. Les archives de Dragulgnan ont été consultées.
- **Information des familles concernées :** Un courrier sera envoyé aux familles ayant droit ou aux héritiers pour leur expliquer la situation, les démarches à suivre et les délais impartis pour régulariser.
- **Inviter les familles à se présenter :** Les familles concernées seront invitées à se rendre en mairie, auprès des services du cimetière, pour clarifier la situation.
- **Examiner les conditions de régularisation :** Concernant la durée d'occupation, la sépulture et les droits de la famille.
- **Étudier les demandes de régularisation :** Si les familles souhaitent régulariser la situation, il s'agira de déterminer les modalités de la nouvelle concession, sa durée, les conditions, l'entretien et le tarif.
- **Délivrer un titre de concession :** Une fois la situation régularisée, un titre de concession sera délivré, signé par les parties concernées. Les titres seront inscrits dans les registres administratifs et funéraires.
- **Réaménager les sépultures abandonnées :** Si des sépultures sont abandonnées ou non revendiquées, une réorganisation des terrains communs pourra être envisagée, par la reprise de certaines sépultures ou leur redéfinition pour de nouvelles concessions.

La régularisation des sépultures sans titre de concession, relevant du régime de terrains communs, est une démarche essentielle pour garantir une gestion harmonieuse et légale des espaces funéraires. Une fois cette procédure achevée, la gestion du cimetière sera beaucoup plus claire et les familles seront mieux protégées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la procédure de régularisation avant la reprise des sépultures sans titre de concession relevant du régime des terrains communs ».

Monsieur le Maire : « Vous avez compris que nous étions arrivés à un point de non-retour avec ce cimetière. Nous avons des tombes en déshérence, pas entretenues, et un manque de place. Plutôt que de procéder à une extension du cimetière, nous avons pris la décision d'entreprendre la régularisation de l'ensemble des sépultures. Y a-t-il des observations ? »

Votes :

Adopté → 23

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG - Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Raphaël FIORUCCI - Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Julia NEGRONI – Cathy CANDAU - Alain MAROT – Arnaud DOT - Claude ALIMI - Marie VIDAL MICHEL représentée par Fabien BAUDINO – Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI – Marc RAMUS représenté par Ludivine CORTY – Michel BAYARD représenté par Bruno VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michèle SALLES représentée par Claude ALIMI

Absents non représentés → 6

Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Clivy RIDE VALADY

2. Nouvelle tarification des concessions du cimetière – Rapporteur Sandrine HORNUNG

Sandrine HORNUNG : « La présente note a pour objectif de présenter les modifications proposées concernant la tarification des concessions funéraires. Le tarif actuel jugé trop insuffisant et inexact nécessite une révision afin de garantir la pérennité des services tout en respectant les attentes des usagers. Les tarifs actuels ne prennent pas en compte l'évolution des coûts d'entretien, de gestion administrative et des travaux d'aménagement du cimetière. La révision de ces tarifs vise à les mettre en adéquation avec le coût réel et le standard actuel du secteur funéraire.

Après un recensement minutieux des superficies des concessions présentes dans le cimetière, il est apparu que les tarifs appliqués dans la précédente délibération ne correspondent pas aux superficies réelles proposées. La mise en place de nouveaux tarifs permettra de garantir la pérennité de la gestion du cimetière, d'assurer une meilleure qualité des services funéraires et d'adapter cette gestion aux réalités économiques actuelles.

L'actualisation des tarifs visera également à garantir l'aménagement d'un futur cimetière, à améliorer son entretien et à maintenir un niveau de qualité satisfaisant pour tous les usagers. Il est demandé au Conseil de valider ces nouveaux tarifs ».

Monsieur le Maire : « Je suppose que vous avez lu attentivement ces nouveaux tarifs. L'idée exposée est de garantir la pérennité de la gestion des cimetières. Nous avons veillé à nous renseigner sur les tarifs pratiqués par les communes voisines et nous constatons que les nôtres se situent plutôt dans la moyenne basse, proches des tarifs les plus avantageux. Des observations ? »

Claude ALIMI : « Si je comprends bien, les tarifs que nous avons sous les yeux sont bien les tarifs applicables dès maintenant, dès que ce sera voté. En pourcentage, le différentiel est de combien par rapport aux tarifs précédents ? »

Sandrine HORNUNG : « Il y a très peu de différences. Nous nous sommes néanmoins basés sur les tarifs des communes avoisinantes ».

Claude ALIMI : « Mais là, je ne parle pas des communes avoisinantes. Je parle de notre commune, par rapport aux tarifs appliqués précédemment ».

Sandrine HORNUNG : « Les tarifs appliqués sont légèrement plus élevés, à environ 100 € près, mais il n'y a pas eu d'augmentation fulgurante ».

Monsieur le Maire : « Les tarifs sont en ligne avec ceux appliqués précédemment. La nouveauté réside dans le fait que certaines concessions étaient abandonnées. Selon qu'elles étaient habillées ou non, en bon état ou non, cuvelées ou non, une série de nouveaux tarifs a été mise en place ».

Claude ALIM I : « Par rapport aux tarifs des gens qui ne sont pas... »

Monsieur le Maire : « Il n'y en avait pas puisque c'étaient des concessions laissées à l'abandon ».

Claude ALIM I : « Je ne parle pas de celles qui étaient à l'abandon, mais de celles qui ont été achetées et donc validées par des familles actuellement. Il y aura une réactualisation, d'après ce que je comprends. Pour ces familles-là, je ne parle pas des caveaux neufs. Ceux existant, déjà en cours ».

Sandrine HORNUNG : « Ils sont déjà habillés. Il n'y a pas beaucoup d'écart environ 300 € sur un caveau habillé ».

Monsieur le Maire : « On vous fera parvenir les anciens tarifs afin que vous puissiez les comparer ».

Claude ALIM I : « Ce n'est pas pour moi, mais pour les personnes concernées, peut-être qu'elles auront envie de comparer ce qu'elles payaient avant et ce qu'elles vont payer maintenant ».

Monsieur le Maire : « Nous serions tous concernés un jour ! ».

Claude ALIM I : « Exactement. Mais pour l'instant, je n'ai pas de »

Monsieur le Maire : « Nous vous communiquerons ces tarifs. C'est légitime ».

Claude ALIM I : « Cela aurait bien de les avoir écrits, c'était important. Cela aurait évité des discussions inutiles ».

Monsieur le Maire : « Nous allons procéder au vote. Les nouveaux tarifs s'appliqueront dès que le contrôle de légalité les aura visés ».

Votes :

Adopté → 23

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Fabien BAUDINO - Alain LEMOINE - Raphaël FIORUCCI - Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Julia NEGRONI - Cathy CANDAU - Alain MAROT - Arnaud DOT - Claude ALIM I - Marie VIDAL MICHEL représentée par Fabien BAUDINO - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Marc RAMUS représenté par Ludivine CORTY - Michel BAYARD représenté par Bruno VADON - Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG - Michèle SALLES représentée par Claude ALIM I

Absents non représentés → 6

Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Clivy RIDE VALADY

3. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2025 – Commune - Annexe - Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur Le Maire : « Le point suivant concerne le Débat d'Orientation Budgétaire, un point fondamental. Le Rapport d'Orientation Budgétaire donne lieu à un débat et non à un vote. Ce débat nous permettra de préparer le Budget Primitif de la commune dans les meilleures conditions. Le Budget Primitif sera présenté lors du prochain Conseil Municipal le 8 avril et vous recevrez, conformément au règlement, les documents 12 jours ouvrables avant cette date, et non 5 jours comme pour les autres documents.

Dans ce document, vous trouverez d'abord une partie sur le contexte économique national. Cette partie est assez détaillée car 2 gouvernements différents se sont penchés sur la loi des finances. Ensuite, vous trouverez nos projections sur le fonctionnement et l'investissement.

Je vais vous présenter quelques éléments clés avant d'ouvrir le débat et répondre à vos interrogations.

Quelques chiffres.

L'augmentation des valeurs locatives, décidée par le Parlement, est liée à l'indice de la consommation, hors tabac et alcool, soit 1,7 %. Cette augmentation ne représente pas la totalité de nos ressources car ces 1.7 % s'appliquent à sur la taxe foncière, à la taxe d'habitation pour ceux qui la payent encore, et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi qu'à la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations), mais cette dernière est perçue par l'Agglomération, puisque c'est une compétence de celle-ci.

L'inflation est estimée entre 2,2 % et 2,3 %.

Le gouvernement a demandé aux communes d'être extrêmement vigilantes sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement en la limitant à un maximum de 0,4 %. Nous avons respecté cette consigne, et lors des conférences budgétaires, l'ensemble des chefs de service ont fait preuve d'innovation et de rigueur. À ce jour, nous sommes en dessous des coûts de fonctionnement prévus pour 2024. Je préfère ne pas communiquer le chiffre exact pour l'instant car certains arbitrages seront effectués lorsque je présenterai le Budget Primitif. L'objectif est de rester dans l'enveloppe allouée pour 2024.

Nous avons aussi rencontré des difficultés de recrutement, notamment pour la directrice financière, Mme Rozenn Charbonneau, qui a remplacé Mme Jocelyne Tassy.

Ces difficultés ne sont pas liées à elle, mais à la gestion de son départ. Le maire, qui a accepté son départ, n'a pas voulu la laisser partir un jour avant la règle. Je commence à comprendre pourquoi il voulait la garder.

De plus, notre directrice des ressources humaines est arrivée assez tard. Il y a un erratum concernant le nombre de personnels. Vous recevrez les nouveaux tableaux. Même si tous les postes n'ont pas été remplacés, un poste de contractuel a été ajouté pour la « DASE », qui gère les affaires scolaires, la cuisine, le nettoyage, etc. C'est le seul poste supplémentaire. Là aussi, une vigilance accrue est portée sur les dépenses.

Il y a une augmentation considérable de la masse salariale.

Il y a des incontournables.

Vous savez que nous avons procédé à un recensement obligatoire qui nous a coûté 107 000 € et sauf erreur, nous devrions recevoir quelques centimes par habitant. Nous avons le glissement vieillesse technicité estimé à 31 000 €.

Nous avons des augmentations de primes. Les agents bénéficient de 2 types de primes : l'IFSE qui est une prime de sujétion et d'expertise. Nous avons décidé, en concertation avec les représentants du personnel, d'intégrer une clause de revoyure tous les 4 ans. Un budget de 30 000 € est prévu pour cette revoyure. Ce n'est pas une mesure exceptionnelle, mais la clause de revoyure consiste à une augmentation de 20 € plus l'indexation de la prime sur le point d'indice.

Pourquoi ces 20 € ? Nous avons de nombreux agents qui perçoivent une prime de 72 €.

Si nous avons appliqué uniquement l'indexation du point d'indice, l'augmentation aurait été de 80 cts ou 1 € après 4 ans de bons et loyaux services. Une telle augmentation aurait été prise et à juste titre, comme une provocation.

Nous avons le CIA, prime annuelle non reconductible, attribuée aux agents ayant fourni une année exceptionnelle. Elle s'élève à 20 000 €.

Il y a aussi les nouvelles bonifications obligatoires pour la police municipale, avec une provision d'environ 8 000 €.

Cela explique l'accroissement de près de 300 000 € de la masse salariale.

Concernant les retraites, la charge est extrêmement lourde. En tant qu'employeur, nous devons rajouter 3 % pendant 4 ans soit une augmentation de 12 %. Cette année, cela représente 86 000 € supplémentaires de cotisation employeur pour les retraites. C'est une obligation, on n'a rien à dire.

Pour les dotations de l'État : la fameuse DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui n'est pas une dotation mais un transfert de charges de l'État vers les collectivités, a augmenté de 1,3 % par rapport à 2024.

La dotation nationale de péréquation augmente de 3,28 %. Sur l'ensemble des dotations, cela augmente de 1,8 %, donc, comme d'habitude, en dessous de l'inflation.

Côté subventions : Nous sommes bien soutenus par l'État. Je n'étais pas très satisfait sur certains points, mais là, notamment pour Mistral, l'État nous a attribué 440 000 € via un fonds d'état par la préfecture et 600 000 € par le « Fonds Vert ». Ce qui explique qu'avec l'aide de la région et du département, on parvient à réduire le coût de 2/3.

Les 2/3 du coût de la rénovation de Mistral seront couverts par des subventions.

Nous avons aussi des aides de la Caisse des Dépôts pour la Banque des Territoires, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'Agriculture, de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Direction des Affaires Culturelles. Pour l'emprunt, vous m'aviez autorisé à emprunter jusqu'à 1 900 000 € en 2024. Finalement, nous n'avons emprunté que 1 000 000 € car les factures liées à Mistral sont arrivées moins vite que prévu.

Quand je dis que les 2/3 de Mistral seront réglés par des subventions, il faut quand même avancer les fonds. Les subventions arrivent au fur et à mesure, mais il faut payer les factures qui arrivent.

La note de cadrage : Dans un 1^{er} temps, pour répondre à la demande de l'État, nous avons prévu une hausse de fonctionnement de 0,4 %. Nous sommes arrivés à 0,43 %. Nous avons donc revu notre copie. Comme je l'ai dit tout à l'heure, malgré l'augmentation conséquente de 4.56 % des rémunérations, les dépenses de fonctionnement resteront contenues, malgré l'augmentation conséquente du 012, dans l'enveloppe 2024.

Les charges de personnel : Vous recevrez les tableaux des effectifs, mais ils ne sont pas conformes pour l'instant. Il reste encore des postes non pourvus. Nous avons un poste supplémentaire de contractuel en cuisine.

Les autres charges de fonctionnement concernent divers syndicats comme le syndicat d'électricité, le syndicat des denrées et le Parc Naturel Régional.

Nous subventionnons également le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Caisse des écoles. Malgré les restrictions que nous nous imposons, aucune restriction n'a été appliquée à la Caisse des écoles ni au Centre Communal d'Action Sociale.

La Caisse des écoles augmente légèrement à périmètre constant.

Pour ceux qui siègent à la Caisse des écoles, nous aurons l'occasion de nous expliquer car certaines dépenses ont été transférées, alors qu'elles auraient dû être prises en charge par la Caisse des écoles, comme les frais pour emmener les enfants à la piscine pour des cours obligatoires. Ce n'est pas une activité de détente mais bien une obligation.

Avant de parler des investissements, pour ne pas vous assommer avec un exposé trop long, je peux d'abord vous écouter sur cette première partie. Sinon, je continuerai avec les investissements, le financement et l'endettement. Vous voulez intervenir ?

Claude ALIMI : « Oui, je veux bien que vous alliez jusqu'au bout du raisonnement avec les investissements ».

Monsieur le Maire : « Nous avons une série de programmes d'investissement en cours ».

- **Réhabilitation de l'Espace Mistral**

Cette année, les travaux ne seront pas terminés. Il y a eu des retards car nous ne voulions prendre aucun risque. L'entreprise, qui renforçait les fondations par injection, n'avait pas son label à l'époque, bien que recommandée par le maître d'œuvre. Nous avons préféré attendre que la commission soit passée. Pour cette année, nous prévoyons 3 118 000 € de factures, ce n'est pas le total puisque le maître d'œuvre prévoit la fin du chantier et la remise des travaux pour le 10 mars 2026, avant les élections. Pour cette année, nous avons prévu 3 118 000 € pour les factures et le mobilier.

- **Travaux de Rénovation Thermique des écoles**

Les travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires, commencés en 2022, se terminent cette année. La dernière étape est la réfection des fenêtres des 2 écoles maternelles, pour un montant de 310 000 €, ce qui complétera la rénovation des 3 écoles. Pour l'école primaire de Malraux, seule 1 rénovation minimale a été réalisée, car elle pourrait changer de destination dans 10, 15 ou 20 ans.

- **Accessibilité de l'Hôtel de Ville**

À la mi-août 2024, nous avons dû rompre le contrat de maîtrise d'œuvre pour des raisons d'intérêt général. La personne en charge des travaux a été licenciée ce même mois, et le maître d'œuvre n'a demandé aucune compensation, ce qui montre qu'ils étaient mal à l'aise dans la situation.

Nous relançons le projet d'accessibilité de la mairie, pour lequel nous avons déjà obtenu une aide de 115 000 € de l'État. Des discussions sont en cours avec le département pour une aide supplémentaire conséquente, mais rien n'est encore confirmé.

Après analyse, nous avons constaté que le projet était trop ambitieux. Nous ne rendrons pas accessible le premier étage, comprenant la salle du Conseil et la salle des Mariages. Une solution alternative sera mise à disposition et les élus ainsi que les agents recevant des personnes à mobilité réduite disposeront d'un bureau au rez-de-chaussée.

Le projet prévoit l'accessibilité complète du rez-de-chaussée et devant la mairie, la construction d'un parvis, qui pourrait également servir de scène. Cela évitera l'installation de lève-fauteuils ou d'ascenseurs car un plan incliné devrait suffire. Le maître d'œuvre étudiera la faisabilité.

Le budget total est de 700 000 € TTC dont 100 000 € cette année pour la maîtrise d'œuvre et les 1^{er} travaux, le reste étant prévu pour 2026, espérant que tout se finalise dans les délais.

- **Rénovation du patrimoine routier communal**

Dans le cadre de l'opération « Petites Villies de Demain », nous nous sommes concentrés sur le patrimoine construit, notamment Mistral, et avons commencé des réfections sur l'église. Nous lançons également un projet de rénovation de notre patrimoine routier communal, couvrant 98 km de routes.

En étude interne, nos services sont en train d'identifier les portions de routes communales les plus dégradées. En attendant, nous débutons la rénovation de 115 m de route à Cambeiron, avec, en principe, le soutien du département. Ceux qui se rendent à la chapelle du Beausset-Vieux ont pu constater que cette portion de route est en mauvais état, avec des bords effondrés et un milieu fissuré. Elle est donc une priorité. Un plan pluriannuel sur 5 ans sera présenté, avec des budgets alloués à la rénovation de notre patrimoine routier.

- **Panneaux Photovoltaïques en toiture et Renforcement de la Structure du hangar du CTM**

Les panneaux photovoltaïques seront installés cette année sur le hangar du centre technique. Il a fallu renforcer la structure pour 45 000 € HT. Le coût total du projet, pour les panneaux, s'élève à 225 000 €.

La centrale solaire fournira 185 MWh, dont 160 kWh crête, c'est-à-dire l'énergie réellement utilisable. Cela permettra d'amortir une grande partie de la facture et le surplus sera revendu à EDF.

Je ne peux pas encore préciser le retour sur investissement car le prix de rachat des kWh par EDF pourrait baisser. Cependant, si EDF augmente ce tarif, nous en profiterons. Nous estimons un retour sur investissement entre 8 et 10 ans.

• **Réfection de l'Église Notre-Dame de l'Assomption**

Les travaux de conservation de l'église Notre-Dame de l'Assomption ont été lancés. Nous en sommes propriétaires depuis 1905. Des fuites ont été constatées et il s'est avéré qu'aucun drainage n'avait été fait autour de l'église, ce qui a provoqué des infiltrations d'eau. Pour rappel, cette église a 170 ans. Personne n'a jamais pensé à drainer les eaux autour de l'église car toutes les eaux de ruissèlement frappent contre les murs. Nous avons donc entrepris un drainage, des réparations sur le toit, mais les dernières pluies ont provoqué de nouveaux dégâts. C'est un puits sans fond. Nous avons décidé de lancer une étude complète, avec un phasage sur plusieurs années. Il est difficile de dire si cela prendra 5 ou 10 ans, mais l'église sera remise en état. La consultation pour le maître d'œuvre a été lancée le 6 mars et les offres doivent être déposées avant le 31 mars. Nous espérons avoir un maître d'œuvre d'ici mi-mai et vous tiendrons informés. Nous avons décidé de nous attaquer à ce problème. Le 1^{er} problème à résoudre est le désamiantage, et nous commencerons par cette étape si nécessaire.

Nous avons également adhéré à la Fondation du patrimoine, ce qui permettra aux particuliers de faire des dons à « l'Association de Rénovation de l'Église » pour bénéficier d'une réduction fiscale de 66 % pour les dons privés et 60 % pour les dons d'entreprises. C'est un engagement fort pour nous car il est temps de prendre en main ce problème de manière sérieuse et non par de simples améliorations ponctuelles. Ne vous précipitez pas ! Il faut d'abord que nous ayons le programme de rénovation.

• **Amélioration de l'habitat (OPAH)**

Dans le cadre du programme « Petites villes de demain », une opération d'amélioration de l'habitat a démarré le 26 août 2024 pour 3 ans.

Nous investirons 221 000 € cette année.

Cette somme aidera à subventionner des propriétaires occupants très modestes, à aider et des propriétaires bailleurs qui mettront leurs logements à disposition pour des logements sociaux. Sur 3 ans, la commune investira 516 000 € sur un total de 1 708 000 €, avec le soutien financier de la Région, de l'État et de l'ANAH. Le Département participe également lorsque le projet va dans le sens de ses objectifs (maintien à domicile, passoires thermiques). C'est donc une aide du Département et l'Agglomération.

• **Renforcement de la défense contre les incendies**

L'année dernière, nous avons organisé une conférence sur ce sujet. Il y a 2 ans, nous avons mis en place une salle de gestion de crise, autonome en électricité et en transmissions, où les responsables des secours peuvent se retrouver en toute sécurité, avec de l'électricité, des radios et tous les plans nécessaires. Nous avons déjà effectué 2 exercices de crise et prévoyons un autre exercice bientôt.

Bien que la pluie actuelle améliore légèrement la situation devant le risque d'incendie, nous avons décidé de lancer un plan de défense du territoire.

Cette année, nous allons finaliser l'installation des bouches incendie sur le réseau d'eau potable, partout où cela est possible, en respectant les conditions de diamètre et de débit. Nous avons également identifié 7 poteaux incendie à intégrer au réseau du Canal de Provence.

Nous sommes la seule commune du Var à avoir eu la curiosité de regarder combien le Canal de Provence louait 1 poteau incendie chaque année. Le Canal de Provence se fait demander 1 098 € par poteau et par an. En comparaison, le contrôle de ce poteau, effectué par une entreprise privée, coûte entre 30 et 50 € tous les 3 ans.

J'ai alerté la sénatrice Dumont, qui a rapidement contacté le directeur du Canal de Provence. Il a reconnu qu'une révision des tarifs était nécessaire. J'ai aussi informé le président de l'Association des Maires du Var et nous allons mener une action commune. J'attends à ce que le Canal de Provence divisera ses tarifs par 10, car le Canal de Provence a reçu avec de l'argent public.

Le plan de défense du territoire s'étendra jusqu'en 2027 avec l'installation de 4 citernes dans des zones identifiées par le plan de défense contre l'incendie.

Défendre le territoire, c'est aussi un objectif qui passe par des sommes colossales.

On pense que cela passera par une compétence de l'agglomération, par un réseau d'eau non traité, qui permette de protéger les espaces boisés.

C'est un chantier de plusieurs années, mais la protection du territoire contre les incendies reste une préoccupation pour nous.

• **Travaux Rond-Point**

La sécurisation de l'entrée nord du Beausset progresse. Actuellement, des travaux sont en cours pour aménager un giratoire. Bien que cela entraîne quelques désagréments, notamment pour ceux qui se dirigent vers Signes, les travaux devraient être terminés d'ici juin-juillet, offrant ainsi une réelle sécurisation de ce secteur pour les riverains et le CFA. Un haricot, non circulaire, sera créé pour forcer les camions à sortir à faible vitesse, contrairement à leur arrivée rapide dans la descente vers le Beausset.

Le coût total du chantier est de 633 000 € dont 178 000 € pour la commune du Beausset, 64 000 € pour l'Agglomération, et 392 000 € pour le Département. Chacun participe en fonction de ses compétences : le Département pour la chaussée, la commune pour les trottoirs et l'éclairage, et l'Agglomération pour les réseaux, les arrêts de bus et les points d'apport volontaire pour les poubelles.

Ce chantier, attendu depuis longtemps, a mobilisé tous les acteurs autour de la table et nous sommes satisfaits de l'avancée. De plus, début de l'été, le département prévoit de refaire la chaussée du 8 mai et du 11 novembre. Ces travaux seront réalisés de nuit, ce qui entraînera quelques perturbations, mais elles devraient être limitées.

• **Aménagement du terrain Saint-François**

Nous avons acquis ce terrain dans l'idée d'y aménager une aire de grande manifestation pour accueillir des gens du voyage. En 2024, nous les avons bien reçus mais malheureusement, certains groupes n'ont pas respecté les riverains.

Par conséquent, nous avons décidé de fermer ce terrain à cette occupation et de le transformer en terrain de sport et de loisirs. Avec l'aide d'élus et de responsables sportifs, nous avons déjà réfléchi à plusieurs propositions d'aménagement. Nous allons faire appel à un cabinet pour étudier le projet, car il y a la loi sur l'eau à prendre en compte, étant donné que nous sommes en bordure de la Reppe, et nous ne pouvons pas imperméabiliser le terrain comme bon nous semble.

Je tiens à rassurer les riverains. Il est bien prévu d'installer un pump track mais aucun engin à moteur ne sera utilisé pour préserver la qualité des riverains.

Pour l'étude de ce projet, un budget de 30 000 € est prévu et la réalisation se fera progressivement, selon nos moyens.

Nous voulons une vision globale et cohérente, même si cela prend 2 ou 3 ans. Il ne s'agira pas de faire une première étape, puis de l'abandonner. Un plan global sera mis en place, et bien sûr, des réunions d'information seront organisées pour chaque phase du projet.

• **Création d'une voie verte**

L'Agglomération a décidé en 2025-2026 de créer une voie cyclable entre Saint-Anne-d'Évenos et le collège, ainsi qu'une autre entre le Beausset et Bandol. Je précise, Le Beausset vers Bandol, ce qui prendra un certain temps. Il était logique de relancer un ancien projet, celui de mettre en cohérence ces 2 tronçons, peu importe la date à laquelle ils seront réalisés. Nous voulons faire 1 tronçon de voie cyclable entre le collège et les écoles.

Il ne s'agit pas de tracer une bande verte ; il faut la sécuriser notamment face au passage des camions.

Ce projet répond à une vraie demande des Beaussetans.

Dans le cadre de la semaine du vélo, nous avons organisé pendant 2 ans une piste cyclable éphémère, sécurisée par la réserve civile, des élus et des volontaires, qui a connu un grand succès. Il est donc temps de passer à la réalisation.

Pour la maîtrise d'œuvre, nous serons soutenus par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la Région. Pour la réalisation, la Région et le Département seront également partenaires. Cette année, nous allouons une enveloppe de 75 000 €, dont une première partie servira à réaliser les relevés topographiques.

Le projet démarrera dès la fin de cette année.

• **Le Budget participatif**

Danielle Serres a rappelé les dates et les détails du budget participatif. Face au succès de cette initiative, malgré les contraintes budgétaires, nous avons décidé d'augmenter l'investissement de 30 %, le faisant passer de 40 000 à 52 000 €.

Ces dépenses doivent être couvertes !

Heureusement, les recettes propres de la commune couvrent le remboursement du capital, ce qui témoigne de notre bonne santé financière.

Je tiens à réaffirmer un engagement que j'avais pris. Nous allons encore emprunter avec tous ces projets mais les annuités de remboursement resteront inférieures à celles de la fin de la mandature précédente, dans un souci de bien contenir les dépenses et de gérer au mieux l'argent public en tenant compte de l'inflation.

L'endettement au 31 décembre 2024 est de 5 000 100 €, soit une hausse de 11,15 % par rapport à 2023. Pour 2025, nous prévoyons une épargne brute (notre levier d'actions qui ne peut être calculé avant le Compte Administratif) de 1 000 000 € et un emprunt de 2 000 000 € au 31/12 avec un remboursement en capital de 421 400 €.

La dette devrait atteindre 6 700 000 €. Le ratio de désendettement, qui mesure le temps nécessaire pour rembourser la dette en fonction de notre capacité d'investissement, sera de 6,68 années, un chiffre bien en dessous du seuil d'alarme de 12 ans fixé par les banques. Cela témoigne de notre gestion prudente.

• **Pigeonnier contraceptif**

Dans le « reste à réaliser », nous avons installé un pigeonnier. Il y avait une maison abandonnée rue Pierre et Marie Curie, infestée de rats et de pigeons, qui a été murée. Avant, les pigeons y logeaient, créant des nuisances et des risques sanitaires pour le voisinage. Pour y remédier, nous avons installé un 2^{ème} pigeonnier contraceptif, équipé de 70 chambres nuptiales et fourni avec quelques pigeons pour attirer les autres. Tous les 15 jours, un colombophile, rémunéré par la commune, vient changer l'eau, mettre les graines et stériliser les œufs. Cela prend environ 1 an à 1 an et demi pour que les pigeons s'approprient l'espace. Nous avons aussi installé un autre pigeonnier à l'espace Mistral, et, d'après un voisin, il n'y a plus de fientes sur sa terrasse ; cela fonctionne, mais il faut un peu de temps.

Monsieur Alimi, vous avez demandé la parole ? »

Claude ALIMIM : « Merci. Heureusement que vous avez terminé par le pigeonnier, parce que c'était très important dans ce Rapport d'Orientation Budgétaire. Ça m'était un peu de piment ! »

Monsieur le Maire : « Vous savez, Monsieur Alimi, il n'y a pas de petites choses ! demandez aux habitants de la rue Pierre-Marie Curie, si, pour eux, le pigeonnier ce n'est rien ! »

Claude ALIMIM : « Je suis tout à fait d'accord avec vous. Le pigeonnier est très important dans une commune. Très important.

Ceci dit, je suis seul apparemment ce soir à faire une analyse critique de votre Rapport d'Orientation Budgétaire mais je dois vous dire que je me suis posé quand même la question, comme mes collègues, de venir analyser ce Rapport d'Orientation Budgétaire que vous présentez ce soir pour l'année 2025, qui est incomplet, flou et imprécis.

Alors, vous avez dit en préambule, au début de votre grand monologue, que vous reposiez ce ROB sur une certaine idée. J'avoue que je n'arrive pas encore à cerner cette certaine idée que vous faites.

Alors que ce document, Rapport d'Orientation Budgétaire, devrait exposer clairement la stratégie budgétaire pour l'année à venir. C'est simple, mais il se limite à une liste confuse de constats généraux sans véritable projection ni orientation concrète pour le Beausset.

Je ne parle pas de la liste à la Prévert, que vous venez d'énumérer pendant plus d'une 1/2 heure. Je dirais pour être plus précis, une absence totale de clarté sur les finances communales.

Aucun détail sur l'évolution des charges, aucun détail sur l'endettement ou la capacité de désendettement. Pas un mot sur l'autofinancement.

Alors, combien la commune prévoit-elle de dégager comme autofinancement ? Moins critique, je l'espère, que le précédent. Aucune comparaison possible avec le passé et la projection de l'année à venir.

Je dirais simplement qu'un ROB, c'est suivre l'évolution des charges, des recettes, de l'autofinancement. Mais votre ROB, je dis ROB pour éviter de répéter Rapport d'Orientation Budgétaire, n'a pas de référence aux années antérieures pour pouvoir comparer. Ce qui est l'idée d'une orientation budgétaire, la comparaison ici est impossible avec un tel document.

Alors, les recettes sont-elles en hausse ou en baisse ? On nous annonce une revalorisation de la dotation globale de fonctionnement de plus 1,3 %, ce que vous disiez tout à l'heure, mais sans explication sur son impact réel sur le budget de la commune.

Par contre, à la hausse des impôts en 2024, il y a eu un impact fort sur le budget des Beaussetans. On connaît déjà l'augmentation de 1,7 % des bases locatives. Mais vous allez me dire, que cela, vous ne le maîtrisez pas, bien sûr.

Pas de projection claire sur le financement des investissements, pas de tableau chiffré de l'estimation des PPI dont vous parliez au dernier Conseil Municipal, plan pluriannuel d'investissement, ni de son financement impactant la capacité d'autofinancement net. Combien seront financés par les subventions ?

Alors vous parliez en préambule de subventions européennes et de l'État, je vous ai bien entendu. Cela aurait été judicieux de les faire apparaître sur ce ROB, plutôt que de faire des effets d'annonce dont vous êtes friand.

Quelle part sera couverte par l'emprunt ?

Vos explications sont floues, vous venez de le dire. Pas de tableau sur l'impact financier et l'évolution de la dette ? Pas de tableau, effectivement. Pas de détail sur les ressources fiscales, des produits de service et des domaines ? Là, le ROB, je ne l'ai pas trouvé.

Maintenant, je passerai aux charges de personnel.

Tout à l'heure, vous parliez de charges de personnel qui ont explosé. Une hausse incontrôlée des charges de personnel et une fuite des employés municipaux. C'est ce qu'on constate. À vous écouter, 55 % du budget de fonctionnement est consacré aux charges de personnel. Et vous consacrez 2 pages sur 12 uniquement pour justifier cette explosion.

Alors vous parliez de fuite massive des employés municipaux, mais sans explication convaincante. Alors vous vous dédouanez en expliquant que ce n'est pas de votre faute, alors que cela traduit plutôt, à mon avis, un problème de management et d'attractivité des postes.

Donc on note un recrutement en hausse, difficile de comprendre, et des coûts supplémentaires, mais sans tableau des effectifs, sans aucune analyse sur l'impact financier à long terme. Pas de détail sur la durée du travail, l'évolution des effectifs et les dépenses.

3^{ème} point que je détaillerai ; ce sont des orientations budgétaires sans ambition et sans cap clair. Vous faites 4 pages sur 12 seulement concernant l'orientation budgétaire. 12 pages, 4 pages vides de sens. La hausse des dépenses d'électricité et de gaz est évoquée. Ça prend une 1/2 page. Tout est présenté par vous comme une fatalité, sans proposition pour optimiser ces coûts.

Alors les investissements sont annoncés, mais sans chiffrage précis. On nous parle de projets de réhabilitation de l'espace Mistral, qui fait beaucoup parler, de voirie, on n'en a pas vu le jour depuis 5 ans, de défense incendie, vous en avez parlé encore tout à l'heure, mais sans dire combien.

Combien vous prévoyez ? 3 000 000 € ? Vous prévoyez 3 180 000 €, j'ai entendu tout à l'heure. Mais combien cela coûtera exactement à la commune ? Et bien sûr, aux Beaussétans. Ça, c'est très imprécis.

Pour conclure, je suis le seul à prendre la parole et je ne vais pas monopoliser la soirée. Votre Rapport d'Orientation Budgétaire est indigne d'une commune de 10 000 habitants. Un rapport qui est creux, bâclé, avec un manque flagrant de précision, permettez-moi de le dire.

Alors ce rapport, je dirais, est bien moins détaillé et ne fait que 12 pages, qu'entre plus de 20 pages les années précédentes. Avec 6 pages sur 12 qui sont consacrées au contexte national et international. Sans lien direct avec les enjeux locaux.

Et permettez-moi de vous poser la question, depuis quand l'élection de Donald Trump aux États-Unis et les tensions entre Israël et l'Iran influencent-elles le budget du Beausset ? »

Monsieur le Maire : « Sûrement ! »

Claude ALIMI : « Des références inutiles et des décisions gouvernementales abandonnées que vous avez bien mises dedans, comme la FCTVA, une mesure qui ne concerne même pas notre commune. Alors pourquoi la mentionner ici ? Je me pose la question.

Un autre exemple, le prélèvement fiscal du DILICO, le Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales. Or, notre commune ne figure pas parmi les 2000 communes les plus riches, concernées. Pourquoi les mentionner ? On se pose la question, si ce n'est pour masquer l'absence de contenu pertinent dans votre ROB ?

Je le répète, ce Rapport d'Orientation Budgétaire est à mes yeux un simple constat flou et incomplet, bien loin d'un véritable document stratégique. Il semble avoir servi à masquer un manque de vision et une gestion approximative des finances communales. Les chiffres manquent, les explications sont absentes et les orientations budgétaires sont inexistantes. Voilà, Monsieur le maire, votre majorité est ici présente et vous devez rendre des comptes aux Beaussétans et présenter un document précis, chiffré, transparent sur la gestion de la commune. Je n'ai rien vu de tout cela. Merci ».

Monsieur le Maire : « Monsieur Alimi, je m'attendais à un véritable débat, pas à un discours électoral où vous avez absolument tout mélangé. D'abord, je vous invite à vous référer au texte de l'État sur ce qu'est un Rapport d'Orientation Budgétaire.

Contrairement aux 20 pages habituelles, nous avons choisi de nous concentrer sur l'essentiel et de répondre à toutes les exigences d'un tel rapport.

Vous dites qu'il n'y a aucune vision d'avenir, mais quand on parle de projets sur plusieurs années, de la défense du territoire, de la rénovation des routes et de notre église, je ne comprends pas ce que vous entendez par « avoir une vision d'avenir ». J'ai la très nette impression que vous avez écrit votre discours avant même de lire le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Quant aux chiffres, ils sont là, notamment concernant les investissements. Si je ne les ai pas tous mentionnés, j'en ai donné beaucoup, et ils sont bien dans le rapport. Concernant la trajectoire d'endettement, elle est clairement indiquée. Enfin, je n'ai pas envie d'employer le terme de mauvaise foi, Monsieur Alimi, mais je dirai simplement que c'est un discours purement électoral.

Quant aux mouvements au sein du personnel, c'est vrai, il y en a ! »

Claude ALIMI : « 26 employés municipaux qui ont quitté la mairie depuis 5 ans, depuis que vous êtes là ! Cela ne vous pose pas de question ? »

Monsieur le Maire : « Avez-vous remarqué qu'on a mis en place une véritable politique de montée en compétences ? À notre arrivée, il n'y avait qu'un cadre A et un cadre B. Regardez maintenant combien il y en a !

Nous avons encouragé le personnel à se former, ce qui a permis des évolutions de carrière. Certains nous ont quittés, et je le regrette. Il y a également eu des départs à la retraite, ce qui est naturel. Je pense que notre gestion du personnel est.. »

Claude ALIMI : « Catastrophique à mon avis »

Monsieur le Maire : « Je peux vous dire, car vous ne pouvez pas assister au CST (Comité Social et Technique), qu'avec ce comité nous rencontrons les délégués du personnel pour discuter des problèmes et je vous assure que le ton que vous employez ne correspond en rien à la réalité ».

Claude ALIMI : « Nous n'avons peut-être pas la même réalité des choses ! »

Monsieur le Maire : « Vous déversez des lieux dits. Sur le fonctionnement, j'ai clairement expliqué, chiffres à l'appui, les contraintes liées aux augmentations. Je les ai énumérées. Peut-être qu'il y a des maires particulièrement malins qui choisiront de ne pas appliquer l'augmentation du taux de la part patronale des recettes, soit 86 000 € par an pendant 4 ans ».

Claude ALIMI : « Lors du dernier Conseil Municipal, je vous avais parlé de choc entrepreneurial. Je ne le vois pas dans ce ROB ! Où est le choc entrepreneurial pour faire rentrer de l'argent ? Pour dépenser, ça vous êtes fort, il n'y a pas de problème. Pour faire rentrer l'argent des Beaussétans, il n'y a pas de problème. Mais où est l'argent frais qui permet d'avoir des projets, de monter des projets ? Je ne les vois pas ».

Monsieur le Maire : « Bien que n'habitant pas au Beausset, vous êtes fin observateur. Laissez-moi parler ! »

Claude ALIMI : « Si vous voulez, je vous invite chez moi. Vous connaissez très bien. Je vous vois ici ».

Monsieur le Maire : « Je vous vois ici, ça me suffit. Ne m'invitez pas ! »

Claude ALIMI : « Je pourrai vous parler plus longuement, en tête à tête, si vous voulez, chez moi autour d'un café. Peut-être que vous préférez que je vienne le dimanche matin vous voir avec la nouvelle formule que vous avez mise en place à 1 an des élections ! »

Monsieur le Maire : « Non mais par contre, comme tous les citoyens, vous pouvez venir le vendredi au Café du Maire. Vous serez bien reçu ».

Claude ALIMI : « C'est surprenant, au bout de 5 ans, on a un Café Citoyen ».

Monsieur le Maire : « Ce que je disais, c'est que bien que vous n'habitiez pas au Beausset, ça ne vous a pas échappé que le Beausset... »

Claude ALIMI : « Je m'élève contre ce que vous venez de dire, j'habite le Beausset, je travaille au Beausset, et je travaille au Beausset depuis plus longtemps que vous. Depuis quand ? Combien de temps avez-vous fui le Beausset après avoir exercé sur le Beausset. Combien de temps étiez-vous absent du Beausset ? Moi, je peux vous dire que je travaille sur le Beausset depuis 40 ans, que j'ai un cabinet médical, que je soigne les Beaussétans, que j'habite le Beausset et que je suis là pour les Beaussétans et vous je me pose la question ? »

Monsieur le Maire : « Vous habitez au Beausset ... »

Claude ALIMI : « Je n'ai pas à vous faire part de mes week-ends, où je passe mes week-ends, c'est peut-être ça ! ».

Monsieur le Maire : « Il ne vous a pas échappé que le Beausset n'avait pas de marina, n'avait pas de casino, n'avait pas de parking payant. Alors quand vous me dites... ».

Claude ALIMI : « Ça, ça n'a échappé à personne ».

Monsieur le Maire : « Vous voyez, vous êtes un fin observateur ».

Claude ALIMI : « Totalement. Il faudrait peut-être trouver des solutions ! »

Monsieur le Maire : « Ce que je voulais vous dire, c'est que nous n'avons pas de patrimoine, ou très peu. Nous le louons, nous avons quelques rentrées d'argent mais extrêmement modestes qui s'élèvent à une dizaine de milliers d'euros par an. Puisque nous n'avons pas de rentrée d'argent, mais vous vous êtes super, vous pensez sûrement que votre programme permettra de générer des revenus. Mais de notre côté, nous travaillons sur les économies ».

Claude ALIMI : « Un peu de respect, Monsieur le maire ! »

Monsieur le Maire : « Nous avons économisé de manière conséquente, par exemple en éteignant les lumières une partie de la nuit. Nous investissons dans le solaire et dans la rénovation énergétique des écoles. Puisque nous n'avons pas de rentrées d'argent, nous sommes extrêmement vigilants pour que nos investissements génèrent des économies. D'ailleurs, lorsque vous consulterez en détail le budget, vous verrez ce que nous avons mis en place. Soyez patients, le 8 avril, vous aurez accès au budget. Je vous demande de le lire attentivement. Ne faites pas votre discours électoral avant de l'avoir lu. Quant à vos critiques sur le manque d'orientation, c'est votre avis de candidat. Je ne partage pas cet avis ».

Claude ALIMI : « C'est mon avis de citoyen du Beausset, partager par de nombreux Beaussetans, ça je peux vous l'affirmer ! »

Monsieur le Maire : « Vous avez encore autre chose à dire ? »

Claude ALIMI : « Et vous ? »

Monsieur le Maire : « Je vous le demande, répondez ».

Claude ALIMI : « Moi j'ai terminé, c'est bon... ».

Monsieur le Maire : « Alors coupez le micro, je vous le redonnerai si vous le demandez ».

Claude ALIMI : « J'ai terminé, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Coupez-le, je vous le redonnerai si vous le voulez ».

Claude ALIMI : « Si vous m'interrompez ou si vous m'invectivez, je voudrais reprendre le micro ».

Monsieur le Maire : « Les invectives, c'est vous qui les avez données. Et lorsque je lirai, et je lirai, Monsieur Alimi, les questions que vous avez posées, elles sont discourtoises au possible, c'est votre rôle. Je vous redonnerai la parole si vous le demandez. D'autres réactions ? Non.

Je vous demande maintenant de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire. Tout le monde est d'accord.

Monsieur Alimi, reconnaissez-vous que le ROB a été présenté et que le débat a eu lieu ? Répondez par oui ou non pour que l'on puisse le noter dans le compte-rendu ».

Claude ALIMI : « Comme je viens de l'expliquer, un débat ne mène pas nécessairement à un accord. Vous l'avez d'ailleurs dit en préambule, mais effectivement, nous reconnaissons que ce débat a eu lieu, disons, entre vous et moi ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas de ma faute si vos petits amis des 4 ou 5 de l'opposition ont décidé que le Débat d'Orientation Budgétaire n'était peut-être pas quelque chose de très important ».

Ont pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire → 23

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG - Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Raphaël FIORUCCI - Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Julia NEGRONI – Cathy CANDAU - Alain MAROT – Arnaud DOT - Claude ALIMI - Marie VIDAL MICHEL représentée par Fabien BAUDINO – Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI – Marc RAMUS représenté par Ludivine CORTY – Michel BAYARD représenté par Bruno VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michèle SALLES représentée par Claude ALIMI

Absents non représentés → 6

Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Clivy RIDE VALADY

4. Délibération annuelle sur les acquisitions de cessions opérées en 2024 par l'EPF PACA – annexe - Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Le Code Général des Collectivités Territoriales porte sur le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants. Ce bilan donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Il est dressé par l'EPF PACA et sera annexé au compte administratif 2024 de la commune. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le tableau récapitulatif des acquisitions et cessions réalisées en 2024.

En 2024, 2 acquisitions ont été effectuées : 2 parcelles à l'avenue Alphonse Daudet, dont l'acte a été signé le 27 décembre 2024, ainsi qu'une parcelle à l'avenue de la Libération à la même date, pour un montant total de 1 025 721 € ».

Monsieur le Maire : « Le Conseil doit maintenant se prononcer sur ces acquisitions ».

Votes :

Adopté → 23

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES - Hervé THEBAULT – Ludivine CORTY - Laurent CAULET – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG - Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Raphaël FIORUCCI - Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Julia NEGRONI – Cathy CANDAU - Alain MAROT – Arnaud DOT - Claude ALIMI - Marie VIDAL MICHEL représentée par Fabien BAUDINO – Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI – Marc RAMUS représenté par Ludivine CORTY – Michel BAYARD représenté par Bruno VADON – Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG – Michèle SALLES représentée par Claude ALIMI

Absents non représentés → 6

Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO - Clivy RIDE VALADY

5. Cession d'actions de la SPLM détenues par la ville de Toulon aux villes de Carcès et de la Valette du Var – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « La SPLM (Société Publique Locale Méditerranée) est une société publique d'aménagement, dont nous détenons 1 % des actions. La ville de Carcès souhaite rejoindre cette société. Pour ce faire, la ville de Toulon, qui possède 20 % des parts et

dispose de 2 administrateurs, est prête à céder 5 % du capital ainsi qu'1 poste d'administrateur à la ville de Carcès. En tant qu'actionnaires, nous devons nous prononcer sur cette modification de l'actionariat. Des questions ? Oui ! »

Laurent CAULET : « Apparemment, il y a bien 2 volets dans cette session, puisqu'il y a 1 autre session dans la même délibération qui concerne la cession de 5 % des parts de Toulon à la Valette ! »

Monsieur le Maire : « Merci, cela m'avait échappé ! »

Laurent CAULET : « J'ai une question à poser avant, pour ne pas intervenir 3 fois. Je suis un peu étonné par l'argument de la Valette, qui explique qu'elle a beaucoup de dossiers en cours avec la SPLM sur son territoire et qu'elle veut renforcer ses positions, sachant que la Valette détient déjà 62 % des parts dans la SPLM. Elle passerait là, à 67 %, c'est-à-dire, à plus des 2/3. Cela mérite des explications un peu plus précises que le simple fait qu'elle a besoin de se renforcer ».

Monsieur le Maire : « Je pense qu'il n'y avait pas d'autres actionnaires prêts à reprendre les parts de Toulon. Nous, nous détenons 1 %, ce qui nous semble suffisant pour collaborer avec la SPLM, notamment pour l'aménagement de la zone Pignet ».

Laurent CAULET : « Nous, avec 1 %, cela suffit effectivement. C'est pour cela que je ne vois pas pourquoi la Valette a besoin de passer de 62 % à 67 %. Il n'est pas mentionné dans la délibération que c'est Toulon qui cède, mais indique que ce sont La Valette et Carcès qui sont demandeuses. C'est pour ça que je suis étonné, mais pas plus ».

Monsieur le Maire : « C'est pour la forme. Toulon détenait 20 %, mais ils n'opèrent pas grand-chose. Ils veulent réduire leur part à 10 %. Pour Le Beausset, quel que soit le pourcentage, rien ne nous obligera, si nous ne le souhaitons pas, à signer un contrat de concession avec eux.

Merci de m'avoir rappelé que Toulon voulait alléger son portefeuille. Carcès recevra 5 % avec un poste d'administrateur, et la Valette récupère les 5 % restants. Il faut rappeler que la Valette est la commune fondatrice de la SPLM. Je pense que cela a dû jouer dans cette décision.

Votes :

Adopté → 23

Edouard FRIEDLER - Danièle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Fabien BAUDINO - Alain LEMOINE - Raphaël FIORUCCI - Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Julia NEGRONI - Cathy CANDAU - Alain MAROT - Arnaud DOT - Claude ALIMI - Marie VIDAL MICHEL représentée par Fabien BAUDINO - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Marc RAMUS représenté par Ludivine CORTY - Michel BAYARD représenté par Bruno VADON - Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG - Michèle SALLES représentée par Claude ALIMI

Absents non représentés → 6

Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Clivly RIDE VALADY

6. Adhésion de la commune à Var Ingénierie – Annexe – Rapporteur Fabien BAUDINO

Fabien BAUDINO : « Afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le département a décidé de mettre à disposition des communes et

intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets. L'agence technique départementale Var Ingénierie a été créée, le 27 novembre 2024, lors de l'Assemblée Générale. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le département, les communes et les établissements publics intercommunaux. L'objectif de l'agence est d'apporter à ses membres, une assistance technique, juridique ou financière.

La commune du Beausset souhaite renforcer ses capacités techniques et optimiser ses ressources pour la mise en œuvre de ses projets d'aménagement et d'investissement. Chaque membre de l'agence contribue financièrement à hauteur d'une cotisation annuelle, dont le montant a été validé lors de l'Assemblée générale de Var Ingénierie. La gouvernance de l'agence est assurée par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration. L'agence regroupe ainsi les communes et établissements publics intercommunaux qui ont choisi d'adhérer, conformément à son statut.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la commune du Beausset à l'agence technique départementale Var Ingénierie, moyennant une contribution financière annuelle de 40 centimes par habitant ».

Votes :

Adopté → 23

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Fabien BAUDINO - Alain LEMOINE - Raphaël FIORUCCI - Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Julia NEGRONI - Cathy CANDAU - Alain MAROT - Arnaud DOT - Claude ALIMI - Marie VIDAL MICHEL représentée par Fabien BAUDINO - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Marc RAMUS représenté par Ludivine CORTY - Michel BAYARD représenté par Bruno VADON - Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG - Michèle SALLES représentée par Claude ALIMI

Absents non représentés → 6

Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Clivv RIDÉ VALADY

7. Politique d'attribution des logements sociaux – signature de la Convention Intercommunale d'Attribution – Rapporteur Danielle SERRES

Danielle SERRES : « Il est rappelé que les lois « Allur », « Égalité et Citoyenneté » et « Élan » ont positionné puis conforté le rôle de l'échelon intercommunal en matière d'attribution des logements sociaux, en le positionnant comme chef de file. C'est à l'échelle de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) que sont fixées les grandes orientations du territoire en matière de politique d'attribution des logements. Priorité locale pour les attributions et la mixité sociale. Ces lois ont imposé un nouveau cadre de pilotage des attributions et de la gestion de la demande à travers la mise en place des conférences intercommunales du logement, les CIL (Comité d'Information Local).

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume (CASSB) a mis en place la conférence intercommunale du logement, à laquelle siègent tous les maires des 9 communes de l'intercommunalité. Celle-ci a été installée par le Conseil communautaire le 7 novembre 2022. Pour répondre aux obligations réglementaires qui incombent dorénavant à la CASSB et dans un souci d'étroite concertation, les membres de la CIL se sont réunis au cours de 3 séances plénières : le 16 novembre 2022, le 4 avril le 8 juillet 2024. Lors de ces séances, ils ont réfléchi, débattu et arbitré sur la stratégie d'attribution des logements sociaux.

Les travaux ont aussi été enrichis par un séminaire des élus du 10 juillet 2023, composé de 6 ateliers de travail, soit plus de 20 heures de collaboration. Les élus du territoire et leurs partenaires ont partagé les enjeux du logement social sur le territoire de la CASSB. Ils se sont attachés à répondre aux objectifs fixés par la loi : répondre aux besoins des ménages en difficulté, maintenir la mixité sociale et préserver l'équilibre du territoire. Ces 3 objectifs ont guidé tout leur travail.

Dans ce cadre, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) 2024-2030 de la CASSB a été élaborée. Ce document contractuel traduit de manière opérationnelle les orientations adoptées lors de la séance plénière de la CIL du 4 avril 2024. Elle a reçu un avis favorable à l'unanimité lors de la séance plénière de la CIL du 8 juillet 2024. La CIA définit la répartition territoriale des attributions de logements sociaux à réaliser et fixe les objectifs d'attribution annuels par commune, conformément aux obligations légales.

Ces objectifs sont les suivants :

- 25 % des attributions aux demandeurs les plus pauvres, soit des ménages dont les ressources par unité de consommation sont inférieures au montant du premier quartile.
- 42,5 % des attributions aux ménages prioritaires, issues de la loi DALO (Droit au logement opposable), le PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), ainsi que les personnes relevant de catégories prioritaires listées à l'article L441 du CCH (Code de la Construction et de l'Habitation) : les jeunes, les saisonniers, les salariés du territoire, les personnes âgées, en situation de handicap, les demandes de mutation ou encore les ménages précaires.

La CIA précise également que les demandeurs de mutation doivent être pris en compte, sans définir un objectif chiffré. L'objectif est de faciliter les parcours résidentiels des locataires du parc social et d'encourager la mutation de locataires en situation de sous-occupation dans leur logement actuel. Le nombre d'attributions pour les mutations internes devra faire l'objet d'un suivi annuel intégré au bilan de chaque bailleur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention intercommunale d'attribution telle qu'annexée au dossier que vous avez reçu ».

Monsieur le Maire : « Vous l'avez compris, c'est un travail de longue haleine réalisé par la Communauté d'Agglomération pour harmoniser les critères d'attribution des logements sociaux ».

Votes :

Adopté → 23

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludvine CORTY - Laurent CAULET - Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Fabien BAUDINO - Alain LEMOINE - Raphaël FIORUCCI - Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Julia NEGRONI - Cathy CANDAU - Alain MAROT - Arnaud DOT - Claude ALIMI - Marie VIDAL MICHEL représentée par Fabien BAUDINO - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Marc RAMUS représenté par Ludvine CORTY - Michel BAYARD représenté par Bruno VADON - Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG - Michèle SALLES représentée par Claude ALIMI

Absents non représentés → 6

Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Clivy RIDE VALADY

8. Autorisation donnée au Maire d'approuver les nouveaux fournisseurs des marchés de fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs dans le cadre du groupement de commande du SIVAAD - Lot 11 - DB15 : « Produits surgelés BIO » - Rapporteur Ludvine CORTY

Ludvine CORTY : « Une procédure d'appel d'offres pour la fourniture de denrées alimentaires a été lancée le 13 juillet 2024 par le SIVAAD. Tous les lots ont été attribués lors de la commission d'appel d'offres du 21 octobre 2024, à l'exception du lot 11 DB15 concernant les produits surgelés bio, pour lequel le marché a été déclaré sans suite. Le SIVAAD a relancé une procédure d'appel d'offres, avec une date limite de remise des offres fixée au 27 janvier 2025. Le marché a été attribué à la société « Pomona Passion Froid » le 10 février 2025. Il convient d'entériner le résultat de cette procédure d'appel d'offres et

d'approuver le nouveau fournisseur pour le lot 11 DB15, concernant les produits surgelés bio, de l'accord-cadre relatif à la fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuit court, direct producteur.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le maire à signer l'acte d'engagement pour ce lot dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ».

Votes :

Adopté → 23

Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Hervé THEBAULT - Ludivine CORTY - Laurent CAULET - Bruno VADON - Sandrine HORNUNG - Fabien BAUDINO - Alain LEMOINE - Raphaël FIORUCCI - Claude BLOIS - Patricia LOMBARDO - Julia NEGRONI - Cathy CANDAU - Alain MAROT - Arnaud DOT - Claude ALIMI - Marie VIDAL MICHEL représentée par Fabien BAUDINO - Alexandra LOTHMANN représentée par Julia NEGRONI - Marc RAMUS représenté par Ludivine CORTY - Michel BAYARD représenté par Bruno VADON - Stéphanie RUSSO représentée par Sandrine HORNUNG - Michèle SALLES représentée par Claude ALIMI

Absents non représentés → 6

Gérard PERRIER - Denis WILLAERT - Richard CAMUS - Laurence BOUSAHLA - Philippe MARCO - Clivv RIDE VALADY

Monsieur le Maire : « L'ordre du jour est épuisé. Y a-t-il des questions sur les décisions de gestion courante ? Non ? Passons aux questions diverses. Nous avons 4 questions de M. Claude Alimi. La première concerne la sécurité au stade de football. »

Arnaud DOT : Je vais répéter la question dans son intégralité :

« Dans le cadre de votre mission de maintien de l'ordre et de la sécurité publique, avez-vous connaissance d'éventuels incidents liés à la sécurité lors des rencontres de football au stade municipal ?

Quelles actions peuvent être mises en place pour assurer la sécurité des joueurs, des spectateurs et des encadrants du club ? »

Dans le cadre du dialogue régulier que nous entretenons avec le club de la JSB (Jeunesse Sportif du Beausset), ce dernier nous informe de toutes les difficultés rencontrées dans la gestion du club, qu'il s'agisse de son fonctionnement ou des infrastructures dans lesquelles il évolue. Nous avons été informés de plusieurs incidents survenus lors des rencontres du club.

Le 1^{er} a eu lieu le samedi 7 décembre 2024, lors d'un match de catégorie « moins de 17 ans » opposant la JSB au club de Six-Fours. Un joueur du club visiteur, accompagné de 2 autres personnes, a proféré des menaces à l'encontre des spectateurs en tribune et des joueurs de la JSB. Des violences ont ensuite éclaté à l'extérieur du stade, nécessitant l'intervention des forces de l'ordre, appelées en urgence. Heureusement, le bilan se limite à une légère blessure d'un joueur de la JSB.

Un autre événement a eu lieu le dimanche 2 février dernier, lors duquel une rixe a éclaté entre les encadrants et les joueurs de la JSB et du club de Hyères, lors d'un match dans la catégorie « U19 », pour être précis. Les gendarmes de la brigade de gendarmerie du Beausset sont intervenus, sans qu'aucune blessure ne soit à déplorer. Un rapport administratif a été rédigé par la gendarmerie et envoyé à la préfecture du Var pour signaler les faits.

Le week-end suivant, prenant en compte les risques liés au maintien du match entre la JSB et l'équipe de Saint-Mandrier dans cette même catégorie d'âge, les 2 clubs ont pris la décision d'annuler tout simplement la rencontre.

Si tous ces comportements n'ont pas leur place dans les enceintes sportives, quelle qu'elles soient, nous ne pouvons rester inactifs face à tant d'incivilité qui, ont l'effet pervers d'entacher la réputation du club de la JSB, dont la gestion, en particulier des catégories jeunes, est aujourd'hui plutôt remarquable.

Quelles mesures peuvent être prises ? Après une rencontre avec les dirigeants de la JSB, ces derniers nous ont fait savoir qu'ils avaient sollicité le district de football pour mettre en

place plusieurs dispositifs garantissant la sécurité de tous, tels que la présence d'un délégué officiel en plus de 3 arbitres, ou la possibilité de jouer les matchs à huis clos si la situation l'exigeait.

Du côté de la collectivité, dans le cadre du pouvoir de police administrative générale détenu par le maire, comme vous l'avez mentionné dans votre question, des mesures concrètes peuvent être mises en place pour sécuriser au maximum ces rencontres. Avant l'annulation de la rencontre, nous avons prévu de prendre un arrêté municipal interdisant l'accès au chemin de Saint-Etienne, en face des tribunes, où peuvent se rassembler des supporters malveillants lors des matchs. C'est une situation régulière. Nous avons également prévu de mobiliser la police municipale et/ou la gendarmerie à l'entrée du stade et de ses tribunes.

Ces mesures doivent bien entendu compléter les actions entreprises par les clubs eux-mêmes, pour responsabiliser leurs joueurs, encadrants et supporters sur la question des violences dans les stades.

À ce titre, je tiens à louer le travail remarquable des éducateurs de la JSB, qui, soutenus par l'équipe dirigeante, se forment et transmettent aux plus jeunes les vraies valeurs du football : respect, fair-play et solidarité.

Nous restons donc attentifs à l'évolution de ces comportements extra sportifs et, soyez assurés, nous ferons le nécessaire pour sécuriser au maximum ces rencontres, même si nous déplorons d'en arriver là aujourd'hui. Je vous remercie ».

Monsieur le Maire : « La question suivante, toujours de M. Aïmi, concerne les ronds bleus.

« Notre village a vu éclore sur les routes du centre-ville de nombreux ronds bleus peints à même le sol. Outre l'aspect inesthétique dans un village historique, je n'ai pas trouvé de référence légale dans le Code de la route. D'autre part, permettez-moi de douter de la finalité de ce dispositif, prévu pour, je vous cite : « apaiser la circulation tout en valorisant l'essor économique du centre-ville ».

En ce qui concerne l'économie de notre village, elle est plutôt morose.

Donc là, on passe à un deuxième sujet, mais on répondra quand même.

« C'est le moins que l'on puisse dire. Quant à la circulation apaisée. C'est forcé de constater, qu'elle est plutôt accidentogène, la vitesse n'est pas respectée, loin s'en faut, le double sens cyclable dans les rues à sens unique surprend plus d'un automobiliste, enfin la peinture se dégrade de jour en jour, donnant un aspect négligé de notre village, enfin pouvons-nous connaître le prix payé par les Beaussétans ? » et c'est là que vous faites preuve de toute votre courtoisie pour ce « barbouillage », cette « mascarade ».

Monsieur Aïmi, vous attirez mon attention sur les ronds bleus peints sur certaines portions du centre-ville. Vous les jugez inesthétiques. C'est votre opinion et je la respecte. Vous le savez sans doute, nous avons installé, comme nos voisins du Castellet et de la Cadière d'Azur, des « zones de rencontre ».

Comme toute nouveauté, un certain temps est nécessaire pour que les usagers s'approprient ce nouveau paysage.

Nous avons donc renforcé la signalisation verticale à toutes les entrées de la zone et avons dessiné une signalisation horizontale pour renforcer le message. Signalisation, soit dit en passant, que vous retrouvez dans les parkings souterrains pour signaler le cheminement piéton. C'est un classique.

Une fois cette signalisation terminée, nous lancerons une campagne de sensibilisation en 2 temps. Tout d'abord, une information sur les règles des « zones de rencontre ».

Lorsque vous évoquez les deux roues, les vélos circulant en sens inverse, cela vous impressionne, mais c'est une des règles de la zone de rencontre.

Ensuite, des contrôles de vitesse non punitifs, sauf si la vitesse est excessive.

Dans un troisième temps, des contrôles de vitesse assortis d'amendes. Le double sens cycliste est, quant à lui, prévu dans le Code de la route. À ce jour, aucun accident n'a été déploré et ce dispositif fait partie intégrante du règlement des « zones de rencontre ».

Quant à l'essor économique et vous avez peut-être des recettes, mais, comme j'ai l'habitude de le dire, *« il ne se décrète pas, il s'accompagne »*. J'ai eu l'occasion de rencontrer le nouveau président des commerçants, ce qui m'a permis de l'informer sur les actions entreprises et de lui demander de se tourner vers ses adhérents pour savoir si les actions entreprises allaient dans le bon sens. Je rappelle, pour mémoire, que nous avons alloué une dotation de 20 000 € à l'association des commerçants pour la création d'un site Internet, ainsi que 2 sessions de formation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var sur le thème *« Mon projet, mon entreprise »*. Nous avons aussi lancé une campagne éco-défi, une opération *« répar acteur »*, avons récupéré une licence 3, attribuée gratuitement mais malheureusement, la personne à qui elle avait été gratuitement attribuée l'a revendue. J'ai reçu un avis de la préfecture me demandant si je donnais mon autorisation pour une nouvelle vente, et j'ai répondu non, car cette licence 3, attribuée gratuitement, avait pour but de participer à l'attractivité du centre-ville. Je préfère ne pas qualifier la manière dont elle a été revendue. Ainsi que la boutique *« Éphémère »* qui permet à des créateurs de tester en grandeur nature la pertinence de leur projet.

J'ai donc rencontré le président de l'association des commerçants pour faire un bilan de ces opérations. Par ailleurs, je ne manquerai pas, comme vous le demandez, de vous communiquer le prix du litre de peinture bleue dès que je l'aurai. Vous avez regretté qu'elle s'efface, mais je me permets de m'adresser, si vous le permettez, au médecin que vous êtes : elle s'efface progressivement car c'est une peinture non toxique, qui tient moins, et nous voulons respecter la santé de nos personnels.

Voilà ce que je pouvais dire concernant les ronds bleus.

Le point suivant concerne le PLU.

« PLU a été voté le 19 décembre par votre majorité devant les incohérences relevées dans le PLU »

C'est comme le ROB. On ne fait que des incohérences !

« La justice semble avoir été saisie par des citoyens déterminés pour demander l'annulation de la délibération 2024-12-19-7 du 19 décembre 2024. Pouvez-vous nous confirmer ces démarches en annulation et nous exposer les grandes lignes du mémoire de défense que vous avez dû produire ? »

Evidemment, je vais vous répondre, mais je trouve que vos questions sont vraiment, bizarres.

Concernant le PLU, nous avons effectivement reçu 2 recours de citoyens demandant l'annulation du PLU. Il s'agit de l'association *« ADRL Les Cabanes »* et de M. et Mme Manière-Pettinelli. Vous comprendrez, je l'espère, que dans tout contentieux, nous ne divulguons pas à l'avance nos arguments à nos adversaires et que nous les réservons à l'instance judiciaire compétente. Présenter notre plaidoirie avant cela ne serait pas sérieux.

En revanche, il y a quelque chose que vous ne savez peut-être pas et que je vais vous révéler. Nous avons également reçu un recours gracieux de la préfecture, rien que cela, concernant l'interprétation du *« porté à connaissance »*, ce qui entraînera la rectification de quelques parcelles classées en zones F1 ou F2.

Voilà ce qu'il en est du PLU.

Une 4^{ème} question concernant le *« Café Citoyen »* avec l'équipe municipale. Je vous invite à venir me voir.

« Le café du maire » a été organisé pour permettre aux citoyens de rencontrer le maire sans rendez-vous. En effet, les délais pour obtenir un rendez-vous en cabinet peuvent en rebuter certains. Les sujets les plus divers peuvent être évoqués, et parfois, des personnes souhaitent seulement se présenter.

Quelle est la question ? Je n'ai pas lu la question, excusez-moi !

« Nous avons appris, via le site de la mairie et des affichettes distribuées, que vous organisez avec l'équipe municipale majoritaire des rencontres informelles sous forme de « Café Citoyen », pas des « Cafés Citoyens », « un café du Maire », mais enfin ! » afin d'échanger avec les habitants sur la politique communale.

Pouvez-vous nous dresser un premier bilan de ces permanences tenues dans les locaux municipaux ?

Quelles retombées concrètes en attendez-vous pour notre commune ?

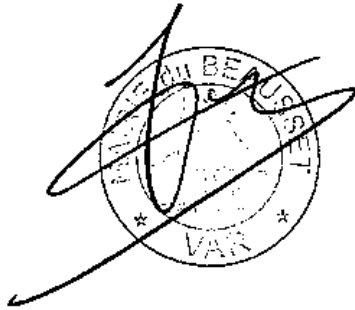
Je ne vais pas vous faire le bilan des rendez-vous que les citoyens demandent lorsqu'ils viennent dans mon bureau. Le maire rencontre les citoyens dans des locaux municipaux, et les retombées concrètes, c'est évidemment une meilleure information, ce qui pourrait peut-être éviter le genre de questions que vous avez posées. Je vous remercie.

Le Conseil est maintenant terminé. J'ai répondu à vos questions. Les questions ne donnent pas lieu à un débat.

J'invite toutes les personnes présentes à partager un verre, dans un esprit de convivialité et d'amitié.

La séance est levée à 19h57

Le Maire
Edouard FRIEDLER



Secrétaire de Séance
Claude BLOIS

A stylized signature of Claude Blois.